

Réunion de concertation du 8 janvier 2019

L'association La Parole aux Citoyens a entre autre pour objet de promouvoir les démarches participatives dans la commune. Lors de notre dernière assemblée générale, Antoine Allegrini a proposé la mise en place d'une réunion mensuelle afin d'expérimenter un dialogue continu et positif entre la mairie de Mallemort et La Parole aux Citoyens.

L'association remercie Antoine pour sa proposition et remercie Mme le Maire d'en avoir accepté le principe.

Participants

- Mairie : Antoine Allegrini, Bruno Laquay
- La Parole aux Citoyens : Anne, Muriel, Alain, Daniel, Francine, Jean-Claude, Thierry

Cette réunion est ouverte à tous les membres de l'association

Points évoqués

Modalités de fonctionnement

- Antoine rappelle qu'il y a plus de 60 associations dans la commune. Il n'est évidemment pas possible de faire des réunions mensuelles avec toutes les associations. La mise en place d'une réunion mensuelle avec La Parole aux Citoyen constitue un effort particulier qui tient compte de l'objet de l'association. Chaque mois des questions pourront être posées ou des propositions pourront être faites par l'association. Dans la mesure du possible les réponses seront apportées le mois suivant.
- Pour Thierry, l'existence d'une association comme La Parole aux Citoyens doit être
 considérée comme une chance pour la commune. La contribution de citoyens engagés et
 indépendants doit permettre d'enrichir la réflexion et le débat public et au final de
 consolider les choix et les décisions de la commune.
 - Tout décideur (et donc les conseillers municipaux) est soumis en permanence à la pression de lobbys et d'intérêts particuliers. La pertinence et la véracité des arguments qui lui sont présentés peuvent être discutables. Afin d'équilibrer cette pression, il est utile que les élus puissent également s'appuyer sur un point de vue citoyen et sur des expertises citoyennes indépendantes visant à mettre en avant l'utilité publique, l'intérêt général et le simple respect de la loi. L'association a un rôle d'alerte dans ce domaine.

Perception des relations association - élus

D'un côté, l'association évoque un sentiment de mépris de la part des élus. De l'autre, les élus font part d'un sentiment de harcèlement. Et c'est bien ces deux ressentis qu'il s'agit de faire évoluer.

- Le sentiment de mépris est lié à l'absence de dialogue et à l'absence (quasi systématique) de réponse aux propositions/questions que l'association adresse aux élus (exemples : absence de réponse au recours gracieux sur le PLU et à la demande de consultation sur sa modification, absence de réponse à une proposition de présentation de Thierry Dutoit en conseil municipal, absence de réponse sur les démarches d'inventaire du patrimoine, d'observatoire communal de la biodiversité, de mise en place d'une commission extramunicipale environnement, etc...). Ce sentiment est par ailleurs partagé par un certain nombre d'administrés qui de la même façon ne reçoivent aucun retour de leurs requêtes.
- L'absence de réponse entraine une répétition des demandes et donc un sentiment de harcèlement. Au final, certains élus s'opposent depuis quelque temps à tout dialogue avec l'association.
- La conviction de la justesse de nos propositions et l'absence de dialogue conduisent l'association :
 - O Soit à s'adresser à d'autres autorités afin de faire directement valoir son point de vue (DDTM, CDPENAF, Tribunal administratif,...). Ce qui est évidemment mal perçu...
 - O Soit à adresser des lettres ouvertes à l'ensemble du conseil municipal.

La mise en place d'une réunion mensuelle de concertation doit permettre de régler ces problèmes.

De l'intérêt des démarches participatives

- L'heure est à la prise de conscience de la nécessité d'une participation active des citoyens à la construction des décisions publiques...
- Associer les habitants aux réflexions, choix et décisions de la commune permet d'enrichir le débat public et au final de renforcer aux yeux de l'ensemble des citoyens la pertinence et la légitimité des décisions prises. Voir <u>l'exemple de Loos en Gohelle</u>
- Par rapport au mandat précédent il y a beaucoup plus de réunions d'information et de concertation.
- Cependant ce sont des réunions sur un format classique (frontal) avec présentation magistrale et questions/réponses. En général peu de personnes s'expriment, elles ne permettent pas aux habitants de discuter entre eux, et on ne sait pas ce que deviennent les remarques.
- Des méthodes existent (petits papiers, tours de table, diagnostic sur le terrain, conseils citoyens) pour animer des démarches participatives, faire que tout le monde s'exprime et faire fructifier la réflexion. Il ne faut pas hésiter à expérimenter.
- Il faut sortir de la simple relation client/fournisseur (élus/administrés ou élus électeurs) et du « on pense pour vous » pour aller vers le « penser ensemble » et le « faire ensemble »
- Pour mieux cerner l'intérêt d'une **concertation préalable** (donc avant que les décisions soient prises et les marchés passés), il pourrait être intéressant de faire un retour d'expérience sur la concertation sur La Place du Bicentenaire :
 - Quel a été l'apport de la concertation par rapport au projet initial proposé par ALEP (Choix confortés ? Choix remis en cause ? Attentes nouvelles ? Préoccupations non anticipées...)
 - O Une concertation préalable (au lieu d'une concertation a postériori après négociation du marché) n'aurait-elle pas permis d'établir un cahier des charges plus précis et d'avoir des réponses cadrant mieux avec les attentes des habitants?
 - o La participation a été faible, il convient de réfléchir à la façon de l'améliorer.

Fonctionnement de la mairie

Francine estime souhaitable que le fonctionnement des services de la mairie (qui fait quoi ?) soit mieux connu. En principe l'organigramme d'un service public est un document administratif, à ce titre il doit être accessible au public.

Le but n'est pas de shunter les élus mais de comprendre comment cela fonctionne et quelles sont les responsabilités des personnes que l'on rencontre.

Conseil municipal

Par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes, le déroulement des conseils est très verrouillé :

- A Lambesc, le maire demande en début de conseil si le public a des remarques en rapport avec l'ordre du jour. Celles-ci sont traitées avec le point correspondant de l'ordre du jour.
- A Rognac, le conseil est filmé. Il semble que cela apaise les débats et évite les excès. Le maire peut inviter le Conseil des Sages (une instance participative) à présenter au conseil un projet dont l'étude lui a été demandée ou dont le conseil des sages a lui-même pris l'initiative.
- Dans certaines communes, en France, un temps est donné après la partie officielle du conseil pour des « questions du public » (posées par écrit ou par oral)

Réunions de quartier

- Antoine précise qu'une synthèse des réunions de quartier est en cours par Valentine Hentic (lors des réunions cette synthèse avait été annoncée pour le printemps dernier...)
- Pour Thierry, si des attentes et des préoccupations sont bien exprimées, l'absence de concertation sur les solutions envisagées transforme ces réunions en une sorte de « lettre au Père Noël » de laquelle on attend avec un retour, avec cette espèce d'anxiété propre aux enfants qui craignent que le père noël n'ait pas compris et ne leur apporte pas ce qu'ils attendent... (infantilisation des citoyens?)
- Le chemin de Fontenelle en est une illustration : le passage des voitures posait problème et au final le chemin n'est plus utilisable ni par les piétons ni par les vélos ! Jean-Claude rappelle qu'il s'agit d'un chemin historique qui permettait d'aller de façon agréable en vélo vers Alleins ou aux clients du camping de venir à pied à Mallemort.
- Le problème du stationnement dans le haut du village est évoqué par Francine et Daniel : où en est le projet de parking près du cimetière ? Peut-on faire respecter l'interdiction de se garer sur les trottoirs ? Pourquoi certains ont droit à des jardinières pour empêcher les gens de se garer devant chez eux ?
- Sur ce type de sujet, Anne et Muriel pensent que les usagers devraient être autant concertés que les riverains. Il convient sans doute de « décloisonner » les réunions de quartier en invitant tout le monde ou en faisant des réunions par thèmes. Exemple : réunions sur le thème « cheminements doux » ou sur le thème « parkings». Francine précise que l'on pourrait débattre de la place que l'on veut collectivement donner à la voiture.
- Thierry transmettra le tableau de synthèse qu'il avait établi à l'issue des réunions de quartier. Voir <u>article de synthèse</u> sur le site La Parole aux Citoyens.

Ordre du jour

Après ces divers échanges on en arrive (enfin !) aux points inscrits à l'ordre du jour concernant diverses propositions de démarches participatives. La plupart d'entre elles ont été faites depuis quelques temps déjà mais sont restées sans réponses justifiées...

• Budget participatif

La mise en place d'un budget participatif est un excellent moyen pour intéresser les habitants aux démarches participatives (<u>voir article</u>). Il s'agit de réserver une part du budget investissement de la commune pour des projets proposés, choisis et pilotés par les habitants. Sont notamment cités à titre de projets possibles, la démarche cheminements doux sur laquelle travaille l'association ou le parcours vélo qui avait été imaginé par le conseil municipal des jeunes. L'association propose qu'un montant (1 à 5% du budget investissement ?) soit inscrit dans le budget 2019.

Mise en place d'une commission extramunicipale « Information et participation des habitants »

Cette commission serait notamment consultée très en amont d'un projet sur la façon d'associer les habitants à l'élaboration de ce projet (ateliers participatifs, diagnostic sur le terrain, sondage, jury citoyen,....) et de fournir une information continue sur l'avancée du projet. Antoine estime que dans un premier temps l'association pourrait jouer ce rôle. Ceci ne sera possible que si l'association est effectivement consultée et mise au courant des projets. Hors réunion : dans une commune, les associations constituent en quelque sorte les « corps intermédiaires » qui permettent la diffusion de la culture de la participation dans le « corps social ». Il est bon d'envisager la présence dans ce type de commission d'associations ayant un caractère général comme les parents d'élèves, Vivons ensemble, ou Mallemort entreprendre.

• Mise en place d'une commission extramunicipale « Environnement »

« L'expérience Piboulon » a mis en évidence le besoin d'une expertise citoyenne, indépendante des porteurs de projet. Les conseillers municipaux n'ont pas le temps d'analyser les dossiers ni de vérifier les informations qui leur sont fournies. Les membres d'une commission extramunicipale pourraient disposer du temps nécessaire ainsi que de contacts avec des experts indépendants.

• Cheminements doux

L'association travaille sur des <u>propositions de cheminements doux</u>. L'objectif est de repérer des cheminements à pied ou en vélo permettant de répondre à des besoins fonctionnels : relier entre-elles, de façon agréable et sécurisée, les principales zones d'intérêt du village (cœur de village, écoles, complexe sportif, zone commerciale, lotissements, HLM Luberon...). Il s'agit principalement de conforter et sécuriser ces cheminements par de petits aménagements, du marquage au sol ou des adaptations de signalisation (et notamment une réflexion sur les zones 30 dans la commune)

L'association souhaite avoir un correspondant pour avancer efficacement sur ce sujet (Bruno Laquay ?)

Thierry transmettra le document en cours à Antoine et Bruno.

• Réflexion transport

Le mouvement « gilets jaunes » a mis en évidence le problème générique des « transports » sur notre territoire. Une réflexion collective est proposée sur les besoins des Mallemortais en termes de déplacements : transports en commun, train, covoiturage, autopartage, véhicules électriques,....)

• Inventaire partagé du patrimoine

Cette proposition (voir article) a été faite début 2018. Elle n'a toujours pas reçu de réponse...

• Observatoire communal de la biodiversité

Cette proposition (<u>voir article</u>) date de début juin et n'a toujours pas reçu de réponse. Elle a pour but d'impliquer les Mallemortais dans l'inventaire de la biodiversité de leur commune et ne doit pas être confondu avec une démarche « Atlas de la biodiversité » qui serait confié à un bureau d'études.

Muriel rappelle par ailleurs que des avis des commissions Environnement et Education sur l'intérêt du Piboulon ont été demandés mais sont restés sans réponse (commission environnement) ou sans réponse recevable. Le fait que des animations pédagogiques soient envisagées sur le domaine de Lambesc ne constitue pas un avis sur l'intérêt pédagogique du dernier vestige de Crau ancienne du Val Durance. Le domaine de Lambesc a déjà servi d'alibi pour la destruction des collines de Camp Blanc. Doit-il à nouveau servir pour la destruction du Piboulon et ensuite pour d'autres projets destructeurs encore à venir ? Doit-on détruire les derniers espaces naturels de notre territoire parce que la commune possède quelques hectares à Lambesc ?

Thierry fait remarquer que, sur l'ensemble du conseil municipal, le soutien actuel au projet Voltalia ne repose plus que sur une majorité extrêmement ténue : il suffit que deux conseillers changent d'avis et votent selon leur vraie conviction, plutôt que de céder aux pressions des uns ou des autres, pour que le conseil revienne sur sa décision initiale.

• Projets photovoltaïques citoyens

Le <u>projet « Sur le Toit des Alpilles »</u> a été présenté à la commune lors d'une réunion en novembre 2017, sans aucun retour depuis.

Il s'agit d'une démarche citoyenne pour promouvoir le développement du photovoltaïque en toiture. La mise à disposition de toitures de bâtiments publics (gymnases, services techniques, école), ainsi que la prise de participation dans la SCIC ont été sollicitées. Voir ce qui se fait avec le soutien de communes du pays d'Arles : Centrale villageoises du Pays d'Arles Pour information, 2000 Euros de prise de participation (équivalent à la subvention pour 4 jours de compétition de golf) permettrait la réalisation de 5 toitures type hangar de Pascal Avignon. La vente de l'électricité produite permet dans un premier temps de rembourser les prêts puis ensuite de financer la réalisation d'autres installations.

D'une façon générale l'association est favorable à tout projet photovoltaïque citoyen y compris au sol <u>Voir exemple</u>. Des contacts ont été noués avec Enercoop et Energie partagée qui pourraient accompagner la commune et l'association dans cette démarche.

Grand débat national

L'association propose une réflexion avec la commune sur l'organisation à Mallemort du débat national prévu par le gouvernement. L'association pourrait participer à l'animation de ce débat qui doit débuter à partir du 15 janvier

Dates animations

Ce sujet n'a pas été abordé faute de temps. Thierry contactera Bruno à ce sujet. Dates envisagées :

• **Jardinons Mallemort** : 27 avril (de préférence) ou 20 avril

• Foire de printemps : 12 mai

• Mallemort à bicyclette : 2 juin ou 9 juin

• **Projection/débat développement durable démocratie participative** : un vendredi soir en mai ou juin